



SEANCE DU
15 décembre 2025

OBJET DE LA
DELIBERATION

RELAIS PETITE ENFANCE
MUTUALISE
DESIGNATION
DES REPRESENTANTS
DE LA COMMUNE
AU SEIN DU COMITE
DE PILOTAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 décembre 2025

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 9 décembre 2025 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAU CHRISTOPHE). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUIN Peggy. OCLET Dominique. CASSEZ Laëtitia. CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). MM. MARTIN Bernard (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mmes MADAU Graziella. JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel (Proc. De M. BLONDEAU Nathalie). Mme KACZYNSKI Marianne.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme BLONDEAU Nathalie. MM. HENAU CHRISTOPHE. VANDERSTEEN Pascal. SZYSZKA Jacques.

Absents : MM. THERY Éric. DEBEAUMONT Pierre. Mmes LEWILLE Laura. ANDRE Laëtitia.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 15 octobre 2025, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'entente intercommunale dans le cadre de la mise en place du Relais Petite Enfance Mutualisé.

L'article 5 de ladite convention, précise que le Comité de pilotage constitue l'instance de gouvernance stratégique du Relais Petite Enfance Mutualisé. Il est chargé de :

- Définir les orientations stratégiques du service,
- Superviser les actions mises en œuvre dans le cadre du projet,
- Veiller à la conformité des actions avec les objectifs fixés par les communes partenaires.

Il se réunira au moins une fois par an, et des réunions supplémentaires pourront être organisées à la demande d'au moins un quart des communes partenaires.

Chaque commune est représentée au sein du Comité de Pilotage par deux membres désignés : un représentant titulaire et un suppléant.

Monsieur le Maire propose de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la Commune au sein du Comité de Pilotage.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20251215-DEL 04151220

Il propose la candidature de Madame Peggy MIJUIN, Adjointe « Petite Enfance – Jeunesse » en qualité de membre titulaire et Madame Sabrina LEMAIRE, Conseillère Municipale Déléguée en qualité de membre suppléant.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à ces désignations.

L'élection a lieu par vote à bulletin secret conformément aux articles L. 2121-20 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire invite les membres présents à se prononcer, par un vote à main levée, sur le mode de scrutin pour la désignation des représentants de la Commune au sein de cette Instance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé par un vote à main levée.

En l'absence d'autre candidature,

Le Conseil Municipal,

Vu les résultats du vote,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Peggy MIJUIN, Adjointe « Petite Enfance – Jeunesse » en qualité de membre titulaire et Madame Sabrina LEMAIRE, Conseillère Municipale Déléguée en qualité de membre suppléant pour représenter la Commune au sein du Comité de Pilotage,

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20251215-DEL04151220